

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1013 rendant exécutoire la délibération n° 375/6-L du 30 mai 1967 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale 'de la Côte Française des Somalis accordant à «Electricité de Djibouti» Laval du Territoire au découvert bancaire de 80 millions de francs Djibouti auprès des organismes bancaires de la place

n° 1013

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juin 1967

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 375/6e L du 30 mai 1967 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis accordant à « Electricité de Djibouti » l'aval du Territoire au découvert bancaire de 80 millions de francs Djibouti auprès des organismes bancaires de la place.